

Argancy

CAP 2020



*Maisons fleuries,
c'est reparti !*



Avril 2017
n°87

Sommaire

Conseil municipal du 9 décembre 2016	4	Elémentaire	
Conseil municipal du 23 janvier 2017	8	• Galette des rois	
Conseil municipal du 24 février 2017	10	• Chandeleur	
Urbanisme	14	• Visite de la cathédrale Saint-Etienne	
Transformation du P.O.S. en P.L.U.		• Tous à l'eau !	
Travaux	14	• Fleurs de printemps	
Projets de réhabilitation de biens communaux		Périscolaire	32
Aménagement du périscolaire		Acitivités du trimestre	
Vivre à Argancy	15	Centres aérés	
Voeux du maire au personnel communal		Découverte	33
Noël sur la place		Rugy Loisirs	
Voeux à la population		Bibliothèque	34
Visite du C.C.A.S. en maison de retraite		Activités et animations du trimestre	
Les 90 ans de « Popol » à Rugy		Ecole de musique de la Rive droite	36
Noces de diamant de M. et Mme Rozaire de Rugy		A savoir	37
Mme Gigneux, chevalier du mérite du sang		Renouvellement des cartes d'identité	
Sportifs à l'honneur		Bloctel	
Accueil des nouveaux arrivants		Nouvelle activité	
Accueil des bébés de 2016		Police municipale	38
Récompenses des maisons fleuries		Faut-il armer la police municipale ?	
Maisons fleuries 2017		Tranquillité vacances	
Visite des jardins entre Vosges et Alsace		Elections présidentielles	39
Le fleurissement du village évolue		Appel aux bénévoles	
Nettoyage de printemps		Rives de Moselle	40
Découvrez la « boîtes à livres »		Vélo gourmand	
Des sangliers à Argancy		Collecte des déchets	
Encore et toujours les crottes de chiens		Les aides à l'habitat	
A vos agendas !	28	Déclarations de travaux	42
Troc aux plantes et marché artisanal		Etat civil	43
Concert de la fête des mères			
Feu de la Saint-Jean			
Groupe scolaire	29		
Maternelle			
• Diplômes de ski			
• Visite à Metz			

STOP INFO

Des travaux sur le barrage d'Argancy sont prévus prochainement.

Ces travaux sont programmés du lundi 10 avril 2017 au 2 juin 2017 inclus.

La vélo route sera fermée durant cette période du lundi au vendredi inclus.

Il sera ouvert au public samedi, dimanche et jours fériés.



...J'ai entendu dire qu'il ne se passait rien dans notre commune !

Comme tous les habitants de nos villages, en famille nous sillonnons les rues, chemins et profitons de notre environnement... et là, en tant qu'anciens citadins de grandes villes, on ne peut qu'apprécier ce cadre de vie que je m'autorise à qualifier d'exceptionnel... parfois il faut oser et dire ce que l'on pense réellement avec sincérité !

En effet, que dire devant les installations réalisées et rénovées : un boulodrome, couvert de surcroît, avec un nombre important de licenciés, des chemins de promenade entretenus, permettant de découvrir les espaces naturels sensibles, des équipements sportifs de qualité, un périscolaire rénové offrant des espaces d'accueil plus vastes et adaptés à nos enfants, une salle des fêtes rajeunie et climatisée, ou encore une bibliothèque accueillante, « branchée », proposant aux jeunes et moins jeunes des ouvrages variés et des animations avec l'heure du conte et des ateliers de loisirs créatifs.....

Arrêtons la liste qui n'est pas exhaustive ! Cette énumération pourrait s'apparenter à un bilan pré-campagne électorale et ce n'est absolument pas mon dessein, ni le sujet.

Le sujet, quel est-il ?

Avons-nous conscience de l'environnement si favorable dans lequel nous vivons et de la dynamique nécessaire pour nous offrir cette qualité de vie ?

Pour bon nombre, tout cela pourrait sembler normal argumentant que la commune dispose de moyens financiers. Ces derniers pourtant diminuent et vont encore s'amoindrir dans les prochaines années en raison des modifications du mode de financement des communes, notamment en lien avec la réforme de la taxe professionnelle.

Ce qui me semble le plus important, c'est la démarche mise en œuvre au sein de la commune. En d'autres termes, comment sont définies les orientations stratégiques et comment sont prises les décisions.

Je ne peux que constater qu'il existe une recherche d'amélioration des conditions de vie des habitants, initiée depuis de longues années et perpétuée. Cette démarche trouve ses fondements sur la bonne connaissance des villages d'un grand nombre des membres du conseil municipal, de l'écoute des concitoyens et de leurs besoins, des problématiques rencontrées, d'une lecture des évolutions de la gestion des communes dans notre département et surtout, d'une projection sur le devenir des villages. L'ensemble de ces facteurs étudiés permet d'aboutir à la construction de projets et de perspectives. Ces derniers sont évoqués, débattus, étudiés si retenus en conseil et mis en œuvre. La concertation est recherchée ; ce qui n'est pas toujours simple et avec le droit bien entendu de ne pas être d'accord au sein du conseil municipal. Une ligne de conduite est tracée avec des objectifs connus, fixés, et c'est ce mode de fonctionnement qui prédomine et garantit les évolutions positives de notre commune. Vous connaissez certainement cet aphorisme : « il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va ». Au sein du conseil, c'est cette dynamique qui existe, tant pour des sujets d'urbanisme comme la refonte du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) en P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), le rachat de maisons à rénover, pour offrir de nouveaux logements voire des bureaux, ou à détruire pour proposer des places de parking, que de sujets variés comme la nouvelle gestion du périscolaire ou l'affectation des subventions aux associations et l'implication de la mairie indispensable à la communauté et renforçant le tissu social. Là aussi, la liste n'est pas exhaustive !

Ces décisions et réalisations ne vous laissent probablement pas indifférents et font certainement l'objet de discussions. Mais, nul ne peut objectivement nier l'existence d'une dynamique peut-être enviée par les habitants d'autres communes ou mêmes agglomérations.

A Argancy, Olgy, Rugy ça bouge !

Laurent Arnoux
Conseiller municipal

Programme local de l'habitat Rives de Moselle

M. le maire rappelle au conseil municipal deux délibérations de conseil communautaire sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes Rives de Moselle.

- délibération du 20 novembre 2014 engageant l'élaboration d'un PLH,
- délibération du 29 septembre 2016 approuvant et arrêtant le projet de PLH.

Les communes membres étant soumises à un avis et au vu des documents fournis, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat.

Installations classées d'Hauconcourt

M. le maire expose au conseil municipal que par arrêté préfectoral n° 2016-DLP/BUPE-239 du 13 octobre 2016, une consultation publique sur le dossier d'enregistrement, présenté par la société Argan, et relatif à la création et à l'exploitation d'un entrepôt de stockage de marchandises sur le territoire de la commune d'Hauconcourt, s'est déroulée du 7 novembre 2016 au 5 décembre 2016 sur cette commune.

La commune d'Argancy étant comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du projet, les conseillers municipaux sont appelés à donner leur avis.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

Réfection des courts de tennis et éclairage

Suite à la rencontre avec les membres de l'association « Tennis Club d'Argancy », M. le maire informe le conseil municipal de leur souhait de rénover le sol des courts de tennis extérieurs. L'éclairage des courts de tennis extérieurs a également été abordé.

Une synthèse des offres de rénovation du sol a été proposée et se présente comme suit :

- Entreprise SLAM COURT
Red Plus : terre battue synthétique 55 460 €
- Entreprise COTENNIS
Claytech : terre artificielle en fibre 100% polypropylène 45 317 €

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de retenir l'entreprise Cotennis de Molsheim et charge M. le maire de signer le devis.

En ce qui concerne l'éclairage, M. le maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise ELRES d'Hauconcourt pour un montant de 19 309,20 € HT.

Après débat, le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, ne s'oppose pas à l'éclairage des courts de tennis mais charge M. le maire de négocier avec l'entreprise ELRES des tarifs à la baisse pour le devis présenté.



Plan local d'urbanisme de Malroy

M. le maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de la mairie de Malroy. Il est proposé d'émettre un avis au projet de P.L.U. de la commune de Malroy tel qu'il a été arrêté par délibération de conseil municipal du 12 septembre 2016.

Après consultation de l'ensemble du dossier, ce projet n'appelle aucune remarque particulière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Régularisation du régime indemnitaire

M. le maire informe le conseil municipal que, suite à la demande du Trésor Public, il y a lieu de préciser une des conditions d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité et de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures.

Le versement de l'indemnité d'administration et de technicité et de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures n'est pas proratisé. Elles sont versées au taux de 100 % sans tenir compte de la quotité de travail de l'agent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette précision.

Indemnités de conseil 2016

M. le maire propose au conseil municipal le paiement d'une indemnité de conseil à M. Marc Villibord, trésorier du Trésor Public de Vigy, pour l'année 2016.

Le taux de l'indemnité 100 %	564,14 €
Charges sociales déductibles	<u>49,97 €</u>
Indemnité nette au taux 100 %	514,17 €

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre, décide de verser une indemnité nette au taux de 100 % soit 514,17 € à M. Marc Villibord, trésorier du Trésor Public de Vigy. M. le maire est chargé de l'exécution de cette décision.

Décision modificative de crédits n° 3

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier portant amélioration de la décentralisation et notamment son article 16,
Vu les crédits inscrits au budget à l'article 020 dépenses imprévues, le conseil municipal décide d'affecter à l'article 275 insuffisamment doté, les crédits ci-dessous afin d'enregistrer la caution versée lors de l'achat de télécommandes pour la borne de la Route de Buy.

Section investissement - Dépenses		
Article	Libellé programme	Montant
020	Dépenses imprévues	-1 50,00 €
275	Dépôts et cautionnements versés	150,00 €
	TOTAUX	0,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédits n° 3.

Décision modificative de crédits n° 4

M. le maire informe le conseil municipal d'une décision modificative de crédits suivante :

Section investissement - Dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
202	Frais de documents d'urbanisme, numérisation	4 000,00 €	-1 000,00 €	3 000,00 €
2031	Frais d'études	5 000,00 €	-2 000,00 €	3 000,00 €
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00 €	3 000,00 €	8 000,00 €
2313	Immobilisation en cours-constructions	52 000,00 €	6 000,00 €	58 000,00 €
2313/264	Construction local pétanque, boulodrome	17 000,00 €	-6 000,00 €	11 000,00 €
2313/302	Réhabilitation bâtiments communaux	285 000,00 €	- 80 000,00 €	205 000,00 €
2312/304	Rénovation et éclairage des courts de tennis		80 000,00 €	80 000,00 €

Section fonctionnement - Dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
615228	Entretien, réparation autres bâtiments	15 000,00 €	-6 000,00 €	9 000,00 €
615231	Entretien voiries	25 000,00 €	6 000,00 €	31 000,00 €
6411	Personnel titulaire	305 000,00 €	10 000,00 €	315 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	50 000,00 €	-10 000,00 €	40 000,00 €
6417	Rémunérations des apprentis	7 000,00 €	3 000,00 €	10 000,00 €
6451	Cotisation à l'URSSAF	69 000,00 €	- 3 000,00 €	66 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédits n° 4.

Ouverture d'un poste à temps complet

M. le maire propose au conseil municipal le passage d'un poste existant d'adjoint administratif 1^{ère} classe de 27 heures à 35 heures à compter du 1^{er} janvier 2017 en précisant que les heures actuelles ne sont plus adaptées à la charge de travail du poste et, par conséquent, cela permettra de régulariser des heures supplémentaires effectuées régulièrement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de ce poste à temps complet.

Borne escamotable sur la route de Buy

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, vu la demande du comptable municipal de la Trésorerie de Vigy et vu les inscriptions budgétaires, après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à 10 ans la durée de l'amortissement de la participation aux travaux d'installation de la borne escamotable sur la route de Buy comptabilisée à l'article 2041481 du budget général.



Autorisation de passage

M. le maire informe le conseil municipal de la réception d'une demande d'autorisation de passage accompagnée d'une proposition de bail de carrière des Sablières Dier à Ennery. Celles-ci envisagent d'exploiter des terrains, leur appartenant, destinés à l'extraction de gisements alluvionnaires situés aux lieux-dits « sur la Moselle » et « La Corvée ».

Afin d'optimiser l'exploitation de ce secteur et évacuer les matériaux, M. Christophe Dier, gérant, souhaite emprunter les parcelles référencées section 6 n°62 (pour partie) et n° 64 ainsi que le chemin d'exploitation référencé section 5 parcelle n° 65 (en l'état de terrain agricole actuellement). Pour ce faire, M. Christophe Dier sollicite une autorisation de passage et précise que l'entretien des chemins cadastrés n°62 et n°64 se fera régulièrement et à sa charge exclusive.

Il propose, également, un bail de carrière et de fortage

pour les parcelles section 5 n°65, d'une superficie de 9 ares 74 ca, section 6 n°62 (pour partie) soit 4 ares et section 5 n°2 (pour partie) soit 9 ares 47 ca. Ces terrains exploitables pourraient être inclus dans leur périmètre d'extraction.

Cette location, d'une durée d'environ 8 années, pourrait se faire sur la base d'une indemnisation unique de 6 000 €, versée dès l'autorisation d'ouverture de carrière devenue définitive.

La remise en état en fin de travaux, se fera en l'état initial, à vocation agricole pour la parcelle section 5 n°65 et en chemin pour la parcelle section 6 n°62.

Après étude du bail de carrière et de fortage ainsi que des différents documents transmis, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde cette autorisation de passage et charge M. le maire de signer le bail.

Tarifs municipaux

En complément de la délibération « Tarifs municipaux » en date du 7 octobre 2016, le conseil municipal prend connaissance des autres tarifs des services communaux en vigueur pour 2016 et décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2017.

Chèques loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Propositions de M. le maire pour 2017 :

Valeur du chèque loisirs			
Par enfant	Participation Mairie	Participation famille	Valeur en chèques loisirs
Carnet de 20 chèques de 2 €	30 €	10 €	40 €

Chèque détente seniors

Proposition de M. le Maire pour 2017.

Personne de 60 ans et plus :

- chèque détente de 19 € valable du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 € pour 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2017.

Salle des fêtes

Deux modifications ont été apportées aux tarifs de la salle des fêtes pour les habitants de la commune :

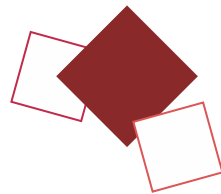
- gratuité de la cuisine
- baisse du tarif de la vaisselle

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

Location de la salle des fêtes le 31 décembre

Pour des raisons techniques et d'organisation, le conseil municipal, par 1 voix pour et 13 voix contre, décide de ne plus louer la salle des fêtes le 31 décembre de chaque année.

		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
Cauton de la salle		700 €	700 €
Cauton pour la vaisselle		200 €	200 €
24 heures	Petite salle	145 €	69 €
	Grande et petite salle	286 €	137 €
	Cuisine	140 €	0 €
48 heures	Petite salle	263 €	126 €
	Grande et petite salle	536 €	256 €
	Cuisine	140 €	0 €
Vaisselle	Service ordinaire	52 €	25 €
	Service cérémonie	103 €	50 €



Modification des statuts de Rives de Moselle

M. le maire rappelle que l'article 68-1 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») dispose que :

« Sans préjudice du III de l'article L. 5211641-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant à la date de la publication de la présente loi se mettent en conformité avec ses dispositions relatives à leurs compétences, selon la procédure définie aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du même code, avant le 1^{er} janvier 2017 ou, pour les compétences relatives à l'eau et l'assainissement, avant le 1^{er} janvier 2018. Si une communauté de communes ou d'agglomération ne s'est pas mise en conformité avec les dispositions mentionnées au premier alinéa du présent I avant la date prévue au même premier alinéa, elle exerce l'intégralité des compétences prévues, respectivement, aux articles L. 5214-16 et L. 5216-5 dudit code. Le ou les représentants de l'État dans le ou les départements concernés procèdent à la modification nécessaire de leurs statuts dans les six mois suivant cette date ».

Les EPCI à fiscalité propre existants au 9 août 2015, date d'entrée en vigueur de la loi « NOTRe » devaient donc modifier leurs statuts au plus tard le 31 décembre 2016 pour se conformer aux dispositions de la loi NOTRe relatives à leurs compétences. La date est reportée au 31 décembre 2017 concernant l'eau et l'assainissement pour une prise de compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

Cette mise en conformité portait sur le « reclassement » des compétences dans les groupes qui leur seront nouvellement dédiés (obligatoires ou optionnels, certaines compétences devenant obligatoires, d'autres demeurant optionnelles) ainsi que sur le transfert de nouvelles compétences, si l'éventualité se présentait.

Les statuts modifiés devaient faire apparaître que l'EPCI dispose effectivement du nombre requis de compétences obligatoires (quatre) et optionnelles (trois).

En ce qui concerne la communauté de communes « Rives de Moselle » afin de continuer à percevoir une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) bonifiée, elle se devait d'exercer six compétences sur onze au 1^{er} janvier 2017 et neuf sur onze au 1^{er} janvier 2018.

C'est dans ce cadre que lors de son conseil du 24 novembre 2016, le conseil communautaire a décidé de définir ces compétences obligatoires et optionnelles de la façon suivante :

Compétences obligatoires :

- aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur : plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- actions de développement économique dans les

conditions prévues à l'article L. 4251-16 ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme,

- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Gemapi) (à compter du 01/01/2018),
- eau (à compter du 01/01/2018).

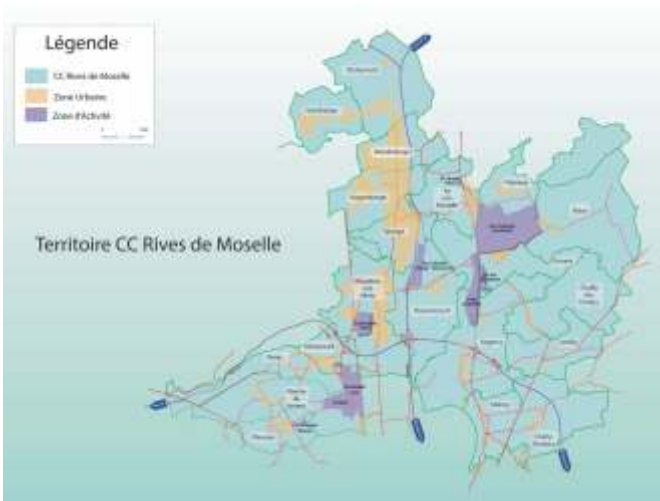
Compétences optionnelles :

- politique du logement et du cadre de vie ; politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées,
- assainissement,
- création et gestion des maisons de services au public et définition des délégations de service public afférentes en application de l'article 27-2 de la loi 2000-321 du 12/04/2000.

Le reste des statuts, et en particulier le bloc des compétences facultatives, demeure inchangé.

Il est à noter que pour le transfert des PLU et cartes communales, les communes disposent d'une période comprise entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 pour exercer leur droit de veto à ce transfert automatique.

Entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes « Rives de Moselle » décidée lors du conseil communautaire du 24 novembre 2016.





Transfert de compétence à la communauté de communes

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert des compétences,
Vu les articles L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des communautés de communes,
Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, publiée au JO le 14 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains,
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, publiée au JO le 26 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite ALUR,

M. le maire informe le conseil municipal que l'article 136 de la loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes « Rives de Moselle » au 26 mars 2017.

Cependant, une disposition de cet article permet de refuser ce transfert. En effet, si dans un délai de trois mois avant l'entrée en vigueur de cette mesure, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

M. le maire indique, également, qu'une clause de revoyure est prévue. Ainsi, cette compétence reviendra de plein droit à la communauté de communes le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de conserver la maîtrise en matière d'urbanisme sur son territoire,
- de refuser le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes « Rives de Moselle » au 26 mars 2017,
- de prendre acte de la clause de revoyure pour le transfert de cette compétence,
- d'autoriser M. le maire à signer tous les éléments relatifs à cette affaire.

Travaux concernant des bâtiments communaux

Bâtiment situé 2 Place Anne de Méjanès - Argancy

M. le maire présente au conseil municipal deux devis pour les travaux de désamiantage - démolition - déconstruction d'un bâtiment communal situé 2 place Anne de Méjanès à Argancy.

Les entreprises sont les suivantes :

Entreprise Hollinger de Pont-à-Mousson

- montant du devis 26 500,00 € HT

Entreprise Mayer de Metz

- montant du devis 42 326,00 € HT

Le conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention, décide de retenir l'entreprise Hollinger de Pont-à-Mousson et autorise M. le maire à signer le devis.

Bâtiment situé 1 rue de la Fontaine - Olgy

M. le maire présente au conseil municipal deux devis pour les travaux de désamiantage - démolition - déconstruction d'un bâtiment communal situé 1 rue de la Fontaine à Olgy commune d'Argancy.

Les entreprises sont les suivantes :

Entreprise Hollinger de Pont-à-Mousson

- montant du devis 40 300,00 € HT

Entreprise Mayer de Metz

- montant du devis 58 207,80 € HT

Le conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention, décide de retenir l'entreprise Hollinger de Pont-à-Mousson et autorise M. le maire à signer le devis.

Proposition d'achat d'un bien sur la commune

M. le maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier proposant à la municipalité d'acquérir un bien situé 12 rue des Pêcheurs à Argancy, référencé Section 1 - parcelle 7 d'une superficie de 287 m².

Après débat, il ressort que cet achat ne s'inscrit pas dans les priorités de la commune.

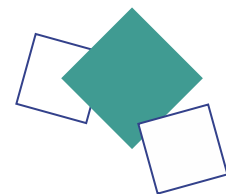
Le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette proposition et charge M. le maire d'en informer le vendeur.

Rue d'Amelange

M. le maire informe le conseil municipal qu'une demande de rétrocession de la rue d'Amelange à Argancy avait été envoyée aux Voies Navigables de France (VNF).

Il précise que la rue d'Amelange est en partie communale et qu'il serait souhaitable d'intégrer dans le domaine public le reste de la voie de la rue d'Amelange (propriété de VNF).

Sans effet depuis, le conseil municipal charge M. le maire de solliciter, à nouveau, la navigation.



Décision modificative de crédits n° 5

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation et notamment son article 16, Vu les crédits inscrits au budget à l'article 020 Dépenses Imprévues, décide d'affecter à l'opération 295 « Réaménagement du périscolaire » insuffisamment dotée, les crédits ci-contre :

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédits n° 5.

Section investissement - Dépenses		
Article	Libellé programme	Montant
020	Dépenses imprévues	-5 000,00 €
2313/295	Réaménagement périscolaire	1 470,00 €
2315/295	Réaménagement périscolaire	3 530,00 €
	TOTAUX	0,00 €

Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite

M. le maire informe le conseil municipal que le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) de la Rive Droite a proposé à différentes communes dont Argancy d'intégrer ledit syndicat afin de mutualiser les moyens humains et matériels sur un territoire géographique agrandi.

A cet effet, plusieurs réunions se sont déroulées courant du 2^{ème} semestre 2016 afin que les maires des communes intéressées puissent prendre connaissance du projet d'intégration. M. le maire rappelle que les statuts de ce syndicat permettent l'adhésion de nouvelles communes. Ces statuts feront, par la suite, l'objet d'un travail collégial entre élus et le projet en découlant sera soumis à l'approbation de chaque conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 et son article L.5211-18;

Considérant que la participation de la commune d'Argancy au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite s'inscrit, d'une part, dans le prolongement de notre tradition de coopération intercommunale et, d'autre part, d'un projet de territoire qui engage la

commune dans une logique de développement solidaire, durable et coopératif, et inscrit notre collectivité comme partie prenante du devenir d'un service public ;

Considérant que la commune d'Argancy partage par principe la nécessité d'une initiative émanant des collectivités territoriales désireuses d'être directement force de proposition et actrices de leur devenir ;

Considérant que la commune continuera de porter au sein du syndicat, une conception solidaire et non exclusive, et entend pouvoir être force de proposition pour des études et des projets allant dans ce sens, sur tous les thèmes de compétence du syndicat, en particulier concernant la jeunesse et l'action sociale, et se devra d'être toujours en lien avec le développement social pour les populations des territoires concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de demander l'adhésion de la commune au SIAS de la Rive Droite et charge M. le maire de faire une demande d'adhésion auprès de M. le Président du SIAS de la Rive Droite.

Changement des horaires du groupe scolaire d'Argancy

Suite à l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite, M. le maire informe le conseil municipal qu'il convient, à la rentrée de septembre 2017, de modifier les horaires de l'école afin d'uniformiser les horaires de toutes les écoles des communes membres.

Les nouveaux horaires ont été définis comme suit :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 08 h 30 – 11 h 45
13 h 30 – 15 h 30

Le conseil municipal, à l'unanimité, acte cette décision.

Fin de contrat avec l'association PEP 57

M. le maire informe le conseil municipal qu'une délibération doit être prise afin de mettre fin au contrat liant l'association PEP57 et la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge M. le maire d'en informer par écrit l'association PEP57 afin que la commune soit désengagée dès la prochaine rentrée scolaire de septembre 2017.



Réhabilitation de la maison 1 place Anne de Méjanès

M. le maire informe le conseil municipal que Mme Coralie Gerbès, CG architectures, a été retenue pour la maîtrise d'œuvre du projet « réhabilitation de la maison 1 place Anne de Méjanès » comprenant toutes les missions qui lui sont confiées dans ce projet.

M. le maire précise que ses honoraires sont fixés à 9 % du montant HT des travaux et que la mission « avant-projet sommaire » a déjà été réalisée et réglée.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et une voix contre, confirme ce choix et charge M. le maire de signer les contrats et régler les honoraires correspondants.

Réhabilitation de la maison 7 rue de Bussière

M. le maire informe le conseil municipal que Mme Julie Jaeger, architecte, a été retenue pour la maîtrise d'œuvre du projet « réhabilitation de la maison 7 rue de Bussière » comprenant toutes les missions qui lui sont confiées dans ce projet.

M. le maire précise que ses honoraires sont fixés à 9 % du montant HT des travaux et que la mission « avant-projet sommaire » a déjà été réalisée et réglée.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et une voix contre, confirme ce choix et charge M. le maire de signer les contrats et régler les honoraires correspondants.

Réhabilitation de la maison 5 rue de Bussière

M. le maire informe le conseil municipal que Mme Julie Jaeger, architecte, a été retenue pour la maîtrise d'œuvre du projet « réhabilitation de la maison des associations – 5 rue de Bussière » comprenant toutes les missions qui lui sont confiées dans ce projet.

M. le maire précise que ses honoraires sont fixés à 9 % du montant HT des travaux et que la mission « avant-projet sommaire » a déjà été réalisée et réglée.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et une voix contre, confirme ce choix et charge M. le maire de signer les contrats et régler les honoraires correspondants.

Attribution des subventions AFAD

M. le maire informe le conseil municipal de la réception d'une nouvelle demande de subvention de l'AFAD de la Moselle pour l'année 2017 et que 9 personnes ont été aidées sur notre commune.

M. le maire précise, également, que le montant est laissé à la libre appréciation du conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter une contribution financière de 1 100,00 € correspondant, en partie, aux heures de bénévolat de l'association.

Création de postes

M. le maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, 27 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} mars 2017, en prévision d'un avancement de grade qui sera soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et charge M. le maire de l'exécution de cette décision.

M. le maire propose la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2017, en prévision d'un avancement de grade qui sera soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et charge M. le maire de l'exécution de cette décision.

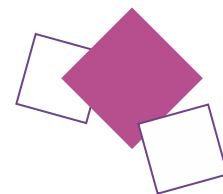
Suppression de poste

M. le maire propose la suppression d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, 27 heures par semaine, suite à la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la suppression du poste demandé et charge M. le maire de l'exécution de cette décision.

Fin de stage d'évaluation

M. le maire informe le conseil municipal que le stage d'évaluation d'une stagiaire aux ateliers municipaux n'a pas été concluant après une période de 15 jours et n'a donc pas débouché sur un contrat d'apprentissage.



Subvention départementale pour la bibliothèque

La commune renouvelle la demande de subvention au président du conseil départemental de la Moselle, d'un montant de 1 200,00 €, pour la remise à niveau ou le développement d'une collection de base.

1- Pour que la demande soit recevable, le conseil municipal s'engage à respecter les points suivants :

- la bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine,
- la commune doit consacrer au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents de la bibliothèque,
- la commune propose la gratuité aux personnes de moins de 18 ans,
- la personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ainsi qu'une session de formation relative au développement ou à la médiation des collections en bibliothèque au choix dans le programme de la formation 2017 de la DLPB (Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques),
- le bénéficiaire doit accepter l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB,
- le projet de développement doit être conforme aux missions d'une bibliothèque de lecture publique,
- la subvention porte sur les acquisitions de documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune sur la base d'un projet de développement et pour un maximum de 3 supports différents.

2- la commune s'engage à porter cette subvention au budget communal et à acquérir les ouvrages au titre communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention ainsi présentée et charge M. le maire de constituer le dossier de subvention.



Subventions aux associations

M. Patrick Spirckel, conseiller municipal, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande.

A.C.M.F.	700 €
A.P.E.I.	1 400 €
Argancy Pétanque	1 500 €
Ass. des cavaliers propriétaires	1 000 €
Amicale de Pêche	1 200 €
Amicale des Donneurs de Sang	500 € + 100 €
Amicale du personnel	4 950 €
Bootleggers	4 500 €
Colombophile	400 €
Collège Paul Verlaine	500 €
Comité de Gestion	8 000 €

C.Y.V.M.	2 500 €
Ecole Buissonnière	300 €
Familles Rurales	3 500 €
Inter-association	1 000 €
Les félins	300 €
Loisirs et partage	1 000 €
Rugy Loisirs	400 € + 800 €
Tennis Club d'Argancy	3 500 €
Une rose un espoir	200 €
US Argancy	3 000 €
Vie libre	400 €
Total	41 650 €

Le conseil municipal, par 12 voix pour et une abstention, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2017 et charge M. le maire d'appliquer cette décision.

L'école intercommunale de musique ainsi que l'orchestre d'harmonie ne nous ayant pas transmis la répartition, leurs demandes seront traitées lors du prochain conseil municipal.



Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

M. le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré et à quelle étape de la procédure il se situe.

Il présente le projet d'élaboration du P.L.U. et expose le bilan de la concertation.

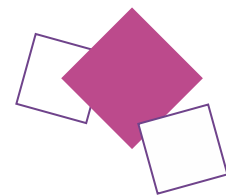
Le bilan de la concertation fait apparaître que les modalités de concertation et les mesures d'information ont été prises conformément à la délibération du 13 juin 2014 :

- distribution d'un document d'information dans les boîtes aux lettres des habitants, le 8 juin 2016 et affichage de ce document sur les panneaux d'information à Argancy (mairie), Olgy (près des commerces) et Rugy (mairie annexe),
- en mairie : mise à disposition du public d'un registre pour consigner les observations,
- articles dans le bulletin municipal (bulletins n°77 d'octobre 2014, n°80 de juillet 2015, n°81 d'octobre 2015, n°82 de janvier 2016, n°83 d'avril 2016, et n°85 d'octobre 2016),
- articles sur le site internet de la commune (14/06/2016, 22/07/2016),
- parution dans la presse (Républicain Lorrain du 14/06/2016, du 01/07/2016),
- organisation d'une réunion publique sur le projet de P.L.U., le 29 juin 2016 à 18h à la salle des fêtes (présentation de la procédure, du projet de la commune et de sa traduction dans le P.L.U.) ;
- exposition publique en mairie (de juin 2016 à février 2017) ;
- affichage des différentes délibérations de la procédure sur les panneaux d'information de la commune, et publication des comptes rendus des réunions du conseil municipal sur le site internet de la commune.



Plusieurs demandes ont été inscrites dans le cahier de concertation. Au final, on recense quatre doléances écrites :

- Une demande concerne le classement en zone constructible de terrains situés en zone NDi au P.O.S., au lieu-dit "Vignes de Pot" à Olgy. Or, ce secteur est identifié comme zone à préserver dans la trame verte et bleue du territoire. En outre, la commune prévoit suffisamment de terrains à bâtir pour les quinze prochaines années. La commune a donc décidé de ne pas donner suite à cette demande.
- Une autre demande concerne la zone à urbaniser prévue à Rugy, notamment ses conditions d'aménagement. La commune ne souhaite pas revenir sur le projet, qui sera donc conservé en l'état dans le P.L.U.
- Une demande concerne le classement de deux terrains en zone constructible autorisant de l'habitat, à Rugy ; ces terrains sont en partie classés en zone 1NAL au P.O.S. La commune a décidé de ne pas donner suite à cette demande car les terrains ne sont pas desservis par une voie de dimension suffisante. En outre, la commune réfléchit à renforcer le pôle d'équipements communaux présent à proximité (aire de jeux, city-stade), ce qui justifie le classement de la zone en secteur Ne.
- La dernière doléance émane d'un propriétaire souhaitant être informé des futures permanences du commissaire enquêteur dans le cadre de la prochaine enquête publique. Sa demande concernerait le classement en zone constructible de terrains classés en zone IINA au P.O.S., à Rugy.



En outre, lors de la réunion publique, à laquelle une cinquantaine de personnes a participé, plusieurs remarques et questions ont été abordées :

- le SCoT de l'Agglomération Messine et son périmètre,
- le projet d'aménagement du carrefour sur la R.D.1, à l'entrée Sud d'Olgly, souhaité par la commune,
- la consultation de documents du P.L.U. en cours d'élaboration (documents disponibles en mairie, diaporama de la réunion sur le site internet de la commune),
- des demandes individuelles de terrains constructibles.

Les demandes exprimées ont été examinées par la commune et certaines ont été prises en compte dans la mesure où elles ne remettaient pas en cause la structure globale et l'économie générale du projet communal présenté, ni les grandes orientations du PADD.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu la délibération en date du 13 juin 2014 prescrivant la révision du P.O.S. (approuvé en 1980 et révisé en 1999) valant élaboration du P.L.U.,

Vu le projet de révision du P.O.S. valant élaboration du P.L.U., et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et les annexes,

Vu l'article L.153-11 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, ayant eu lieu lors de la réunion du conseil municipal du 26 février 2016,

Vu les articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme relatifs à la concertation,

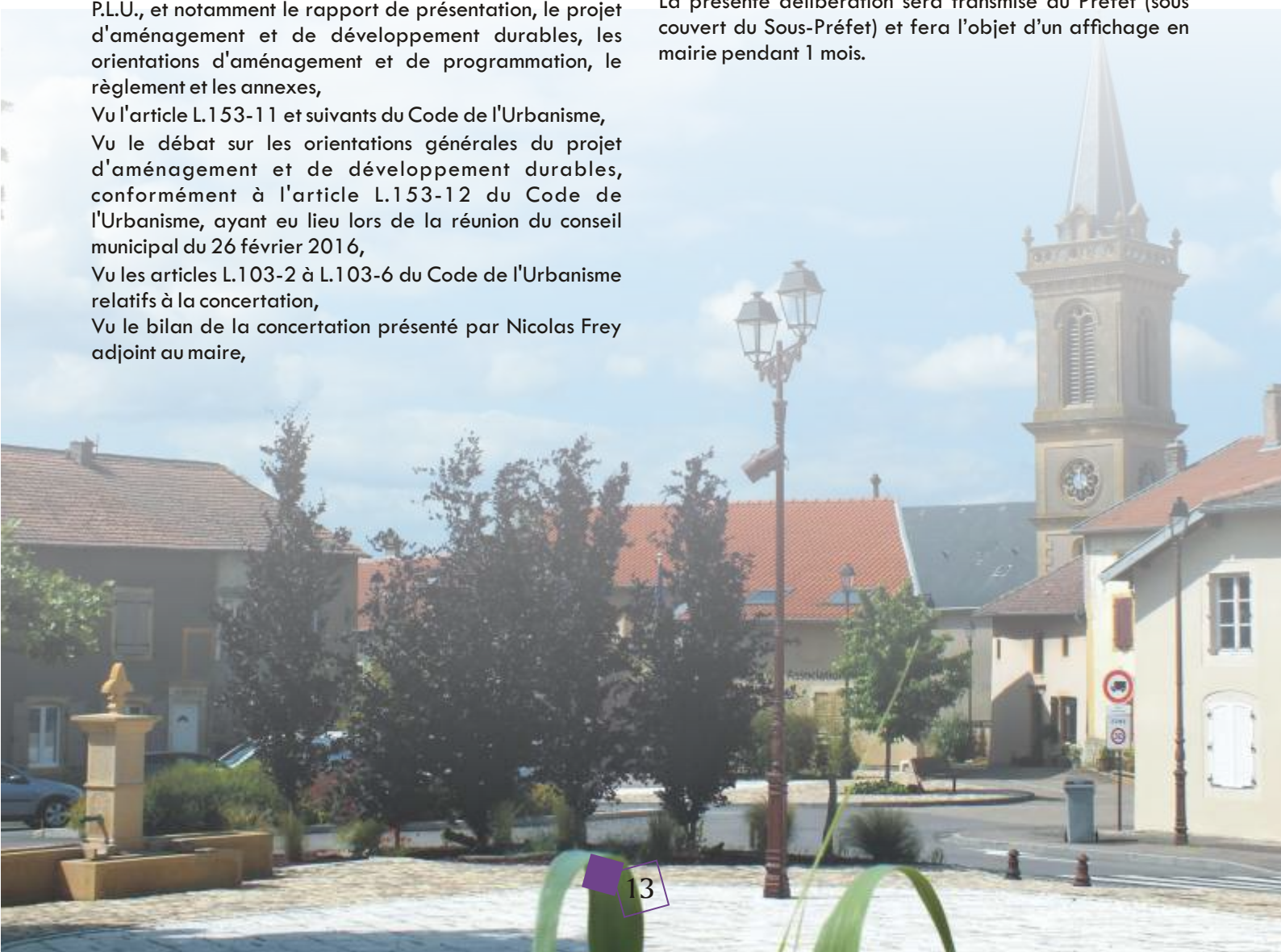
Vu le bilan de la concertation présenté par Nicolas Frey adjoint au maire,

Vu l'article L.153-14 du Code de l'Urbanisme, relatif à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),
Considérant que, conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision du P.O.S. valant élaboration du P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- tire le bilan de la concertation tel qu'il a été exposé,
- Arrête le projet de P.L.U. de la commune d'ARGANCY tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- Précise que le projet de P.L.U. sera communiqué pour avis:
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du P.O.S. valant élaboration du P.L.U.,
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont fait la demande,
 - à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF),

La présente délibération sera transmise au Préfet (sous couvert du Sous-Préfet) et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois.



Transformation de notre P.O.S. en P.L.U.

La suite et bientôt la fin !

Après la réunion publique qui s'est tenue le 30 juin 2016 à la salle des fêtes, l'étape suivante a été la réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) le 13 octobre 2016 en mairie. A cette réunion obligatoire ont été conviés, entre autres, le Conseil Départemental, Metz Métropole (pour le SCoT - Schéma de Cohérence Territorial), la Chambre d'Agriculture, les Services de la Navigation, la DDT (ex-DDE), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de l'Industrie et du Commerce, le Service Urbanisme de la communauté de communes Rives de Moselle.

Ces PPA ont ainsi pu s'exprimer, émettre des critiques et faire des propositions. Celles-ci ont, par la suite, été analysées par la commission « P.L.U. » et intégrées dans le projet dans la mesure où elles ne remettaient pas en cause la structure globale.

Puis, le 24 février 2017, lors du conseil municipal, le projet a été arrêté par un vote à l'unanimité.

L'étape suivante est maintenant l'Enquête Publique sur laquelle nous communiquerons dans le prochain bulletin.



Travaux

Projets de réhabilitation de biens communaux



1 Place Anne de Méjanès
Extension mairie et logements



Ancien centre socioculturel 5 rue de Bussière
Transformation en logements, voire bureaux

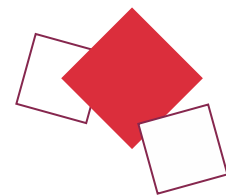
Aménagement du périscolaire



Préservation de l'intimité du périscolaire, par des films occultants ludiques apposés sur les vitres.



Maison 7 rue de Bussière
Transformation en logements



Vœux au personnel communal

Vendredi 16 décembre, le maire et le conseil municipal présentaient leurs vœux au personnel communal, à la police municipale ainsi qu'aux enseignantes et aux animatrices du périscolaire.

Le maire, dans son discours, les a remerciés pour leur dévouement et la qualité du travail effectué tout au long de l'année.



Noël sur la place

Samedi 18 décembre, le Père Noël a fait une pause dans ses préparatifs de Noël pour venir écouter chanter les enfants d'Argancy. Cette manifestation organisée par les bénévoles de l'inter-association a connu un beau succès.





Cérémonie des vœux à la population suivie d'un après-midi musical récréatif



Dimanche 8 janvier, Jean-Paul Vetzal a présenté ses vœux à la population, en présence de Marie-Jo Zimmerman, députée, et de Jean-Louis Masson, sénateur, ainsi que l'ensemble du conseil municipal.



« Les hommes sentent dans leur coeur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances ». Cette phrase de l'historien français Denis Fustel de Coulanges, me permet de m'adresser à vous en ayant ce sentiment que nous formons un peuple. Nous faisons partie de la même commune, nous nous côtoyons tous les jours, nous partageons tellement ...

[...] Quelles richesses possède notre commune ! Depuis que je suis devenu maire, je découvre chaque jour de nombreuses raisons de satisfaction.

Je rencontre au fil du temps, des personnes pleines de générosité, pleines de vie et de joie. Vous êtes toujours plus nombreux à avoir des projets sur la commune. Pour certains la construction d'une maison, pour d'autres le développement d'une association, d'une entreprise, l'investissement des parents d'élèves dans l'école ...

Chaque jour, je suis enchanté de découvrir que les habitants et les acteurs de la commune oeuvrent tous ensemble pour que nos conditions de vie soient meilleures, que notre plaisir à évoluer dans nos villages soit toujours plus grand.

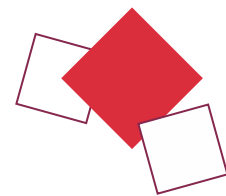
Alors en cette rencontre habituelle des vœux de début d'année, je voudrais tous vous remercier et souhaiter que vous ayez encore tous la même énergie pour cette année qui débute. »

Extraits du discours de Jean-Paul Vetzal, maire

Après son allocution, un moment musical offert gracieusement par l'orchestre Jean-Claude Riff, avec le partage de la traditionnelle galette des rois a été fort apprécié par la population.

A cette occasion, M. Marcel Herrmann et Mme Aurore Mittelberger, ont tiré les fèves « spéciales » et ont été sacrés « super reine » et « super roi » de la journée.





Visite des membres du C.C.A.S. en maisons de retraite (Centre Communal d'Action Sociale)

C'est devenu maintenant, une tradition à laquelle les membres du C.C.A.S. ne dérogent pas puisque le **5 janvier 2017**, ils ont présenté leurs vœux au nom de la municipalité, aux résidents de maisons de retraite originaires d'Argancy, Olgy, Ruy.

C'est toujours un moment chaleureux de partage avec ces personnes qui sont toujours à l'écoute des nouvelles du village qui leur sont apportées.

Les petites douceurs et attentions offertes sont un plus auquel elles sont très sensibles.

Alors vous aussi, si vous avez un petit moment de libre, pensez à elles qui ont été un jour, vos voisine, amie, parente... par un coup de téléphone, une lettre, une visite...

« Je n'ai jamais eu peur de la vieillesse car la vie m'a donné l'opportunité de rencontrer des vieux formidables ».

*Histoires d'ici et d'ailleurs
Luis Sepúlveda*



Les 90 ans de « Popol » à Ruy

Une délégation municipale s'est rendue le **6 janvier 2017** à Ruy pour honorer M. Jean-Paul Bernard, dit « Popol », à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire.

Né le 30 décembre 1926 à Metz, il a toujours exercé la profession d'agriculteur à RUGY, à la ferme dite « le Moulin » aidé en cela par **J o s e p h i n e G e o r g e s** (malheureusement décédée), qu'il a épousée le 26 avril 1949 à Charly-Oradour.

De cette union sont nés deux garçons : André et Lucien.

Christophe, son unique petit-fils, qui est venu agrandir le cercle familial, exploite aujourd'hui sur les traces de son grand-père et de ses parents André et Sylviane, la ferme familiale, étant en cela la 5^{ème} génération d'agriculteur dans la famille.

« Popol » jouit depuis quelques années, d'une retraite bien méritée, tout en restant doucement actif « pour garder la forme dit-il » et en ayant un œil bienveillant sur le petit Alex, son arrière-petit-fils, 6^{ème} du nom qui est déjà fort intéressé par l'environnement agricole.

Jean-Paul Vetzal, Jocelyne Emmendoerffer et Guy Neveux lui ont porté, au nom de la municipalité, les cadeaux d'usage en le félicitant pour ce beau parcours de vie et en lui souhaitant encore de longues et belles années entouré des siens.



Le 15 janvier 2017, noces de diamant des époux Rozaire de Ruy

Thérèse Rozaire est née le 10 juillet 1934 et Eugène le 30 juillet 1933. Il se sont rencontrés au mariage d'une cousine et se sont unis le 12 décembre 1956 à Antilly. Le couple s'est installé à Ruy et s'est consacré à l'exploitation agricole qui a contribué à l'essor du village. De leur union sont nés trois enfants : Martine, Sylvie et Jean-Luc qui, avec son épouse Annick, exploite la ferme familiale. Le cercle de famille s'est agrandi de six petits-enfants : Emilie, Julie, Arnaud, Aurélie, Marine et Florine ainsi que de trois arrière-petits-enfants : Théo, Louis et Jeanne.

Un jeudi sur deux, le couple participe au « Couvarail » : un après-midi d'échanges avec les anciens du village, qu'ils ne manqueraient pour rien au monde.

Pour marquer cet événement, la municipalité n'a pas manqué de les honorer en leur offrant les cadeaux d'usage et en leur souhaitant d'avoir encore de longues années de bonheur ensemble.



Denise Gigleux : chevalier du mérite du sang

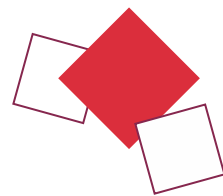
Lors de l'assemblée générale annuelle réunie le 16 décembre à Malroy, les membres du comité de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de la Rive Droite et environs ont rendu hommage à 7 donateurs de sang bénévoles et très engagés au service de cette noble cause.

Ce sont donc, sept diplômes établis par l'Etablissement Français du Sang (EFS) sous la tutelle du ministère de la Santé qui ont été remis.

Mention spéciale pour Denise Gigleux d'Argancy, qui a été élevée au grade de chevalier du mérite du sang pour ses 128 dons et son implication en tant que bénévole au sein l'amicale depuis 1996, soit 20 ans.

Ces récompenses ont été remises par Christine Hoffmann, présidente de l'amicale des Donneurs de Sang de la Rive Droite, accompagnée par Alain Maillard, président de l'Union Départementale des Donneurs de Sang de la Moselle, en présence de Marie-Thérèse Perrin représentante de l'association pour la commune d'Argancy.





Sportifs à l'honneur

Mickaël Voinçon récompensé



Chaque année, le District Mosellan de Football par l'intermédiaire de la commission des éducateurs récompense les éducateurs méritants.

Pour postuler à cette distinction, l'éducateur doit répondre à plusieurs critères comme la longévité dans un club, aucun démêlé sportif et bien sûr être présenté par son club.

C'est le cas pour Mickaël Voinçon dont le parcours au sein de l'association répond aux critères de sélection. En effet, il oeuvre au sein de l'US Argancy depuis l'âge de 15 ans avec, comme aboutissement, ses premiers pas en tant qu'entraîneur avec Roland Reymond. Educateur pendant plusieurs années à l'US Argancy avec les débutants jusqu'au U15, il devient ensuite, pendant une dizaine d'années, entraîneur des équipes seniors de Malroy. Depuis plus de 3 ans maintenant, il est de retour à Argancy pour coacher l'équipe B.

Cette distinction lui a été remise par Frédéric Acker, membre de la Commission technique, lors d'une manifestation qui a eu lieu lundi 28 novembre 2016 à Saint-Avold.

Médaille d'or pour Claude Pierson

Claude Pierson a reçu des mains de M. Blanchet, vice-président du comité de Moselle de Pétanque, la médaille d'or pour ses 25 ans de bénévolat au sein du comité d'Argancy Pétanque. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Claude Zannol, nouveau président de l'association.



Estelle Freyne : en route vers les Etats-Unis

Estelle Freyne a commencé la danse il y a 10 ans à la MJC d'Argancy avant d'intégrer l'association Collectif Art qui développe la culture Hip Hop à Metz et dans toute la Lorraine.

Passionnée par son art, elle enchaîne les heures d'enseignement avec les enfants et les séances de travail consacrées aux chorégraphies développées par Roland Kouakou, l'âme de cette école particulière qui, chaque année, glane des récompenses dans toutes les compétitions. « Je suis très fière de mes jeunes qui ont gagné à Dijon le Concours National de Danse, véritable championnat de France de la spécialité. Ils représentent l'avenir et sont déjà de vrais ambassadeurs du Hip Hop à Metz. »

Même si aujourd'hui elle cumule emploi salarié et danse, elle ne désespère pas de vivre un jour complètement de sa passion.

C'est dans ce but qu'elle prépare un voyage à Los Angeles, San Francisco et Las Vegas pour approfondir son savoir avec les grands maîtres du Hip Hop américain. Un retour aux sources en quelque sorte !



La municipalité, en encourageant les associations locales, est heureuse de voir qu'un simple loisir peut déboucher sur une réelle passion.



Dimanche 12 mars,
la municipalité a célébré l'arrivée de nouvelles familles dans la commune, la naissance des bébés et les médaillés du travail.



Accueil des nouveaux arrivants

28 familles se sont installées en 2016 dans nos 3 villages :
14 à Argancy, 12 à Olgy et 2 à Rugy.

Chaque foyer s'est vu remettre une pochette attractive de la commune.

« Nous souhaitons au travers de cette cérémonie conviviale vous accueillir et vous souhaiter officiellement et surtout très chaleureusement la bienvenue ! »

*Extrait du discours
de Jean Paul Vetzal, maire*



Bienvenue aux bébés 2016

12 nouveau-nés ont reçu un chèque de 55 €, accompagné d'une carte de vœux.



« Parce qu'une commune n'existe et ne saurait continuer d'exister que par celles et ceux qui y vivent et fondent un foyer en donnant le jour à de charmants petits bouts de chou, tels que ceux que nous avons le plaisir de découvrir aujourd'hui et qui seront nos concitoyens de demain.

Bienvenue à eux et meilleurs vœux de prospérité !

Extrait du discours de J.P. Vetzal, maire.

Marco FURGONI né le 13 janvier
Nino GORSKI né le 8 janvier
Lucas GUEUGNON né le 30 janvier
Faustine DA CRUZ née le 2 février
Angelina KOCMIEL née le 3 février
Maël FATELA né le 28 février

Eloïse FEUGA née le 2 mars
Claire CASULA née le 12 avril
Clément GAMEL DELANGE né le 5 mai
Fanny LIBERTI née le 23 juin
Sienna IEZZI née le 31 août
Léa MAUCOURT née le 3 octobre

Médailles du travail

« Derrière ces médailles, ce sont 20, 30 voire 40 années de travail, pour les plus anciens d'entre vous, qui sont récompensées. Des années qui nous démontrent combien la vie professionnelle peut être parsemée de moments difficiles et de doutes. Mais ce sont aussi, je l'espère, des années riches de rencontres, de satisfactions individuelles et collectives.

Extrait du discours de J.P. Vetzal, maire



Médaille de vermeil - 30 ans

Eric Suzanne

Médaille d'or - 35 ans

Myriam Busch

Denis Guillaume

Médaille grand or - 40 ans

Solange Kieffer

Anne-Marie Lapointe

Pascal Mortelette

Médaillé or et grand or

Jean-Yves Heymes

Récompenses des maisons fleuries



Mme Christiane Koehl-Maimponte a été particulièrement félicitée pour son excellent fleurissement, réalisé avec la complicité de son mari. Une belle composition leur a été offerte.

48 familles ont été récompensées par des bons d'achat dans une jardinerie locale, pour leurs réalisations visant à embellir leur maison et par voie de conséquence, la commune.

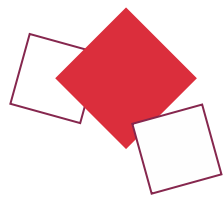
- 39 ont reçu un bon d'achat de 30 €.
- 9 ont reçu un prix d'encouragement de 20 €

« Par cette cérémonie, la municipalité tient à saluer, comme il se doit, les habitants d'Argancy dans leurs efforts pour améliorer notre cadre de vie. Elle tient également à récompenser celles et ceux qui se mobilisent au quotidien pour embellir nos 3 villages. Cette mobilisation constitue à bien des égards un véritable engagement citoyen et civique pour lequel je tiens à vous féliciter chaleureusement. »

Extrait du discours de Jean-Paul Vetzal, maire

**Félicitations à toutes
les mains vertes !**





Maisons fleuries 2017

Chaque année, la commune récompense toutes les personnes qui, par le fleurissement de leur maison, contribuent à embellir nos villages. Toutes les habitations se trouvant sur le territoire d'Argancy sont concernées. L'objectif est d'inciter les habitants à participer à l'amélioration de notre cadre de vie et à favoriser les échanges entre voisins.

Un jury, composé de membres du conseil municipal et de bénévoles est créé pour la circonstance.

La participation des habitants est soumise à la discrétion du jury. Seul ce dernier a la possibilité d'inscrire les participants.

Les maisons retenues sont celles dont le fleurissement est visible par tous, qu'on soit piéton, cycliste ou automobiliste.

Les décisions du jury ne peuvent pas être remises en cause. Chaque maison retenue par le jury sera récompensée par la remise d'un prix accompagné d'une photo.



Les meilleures fleurs de nos grands-mères :
pivoine, érigeron, coeur de Marie, grand doronic, pavot d'orient « Goliath », phlox « Red Indian », campanule à fleurs de pêcher ...

Phlox

Pivoine arbustive

Coeur de Marie

Vivaces
Gaura, Camomille dorée, Verveine, Népéta, Diascia

Plantes de structure
Canne à sucre pourpre, alocasia, bananier, Ipomées batatas, Bidens, Choux autoro

Nepeta

Ipomée

Gaura

Giroflée ravenelle

Bisannuelles
Violette cornue, pensée, giroflée ravenelle, myosotis des Alpes

Quelques idées pour vous aider

Un jardin, c'est un espace qu'il est agréable de modifier au fil des années, sans que cela ne devienne une contrainte. Fleurir est avant tout un plaisir.

Une bonne solution consiste à utiliser les variétés locales. Ces dernières ont en effet fait leurs preuves dans les « jardins de nos grands-mères ».

Essentiels dans la composition d'un jardin, les massifs associent des plantes selon leurs couleurs, les hauteurs, les formes et les textures des différentes espèces qui les composent.

- **Des plantes de structure** : leur rôle est de donner de la permanence à la composition. Ce sont en quelque sorte, les vedettes du massif.
- **Des plantes décoratives** : leur rôle est de donner un aspect décoratif tout au long de l'année, soit par leur floraison, soit par leur feuillage.
- **Les vivaces** : certaines, au feuillage persistant, contribuent au décor durant toute l'année.
- **Les annuelles** : des plantes à la généreuse floraison estivale.
- **Les bulbes** : la magie de la nature. Après les avoir mises en terre, c'est la certitude de voir apparaître quelques semaines ou quelques mois plus tard des fleurs magnifiques.
- **Les bisannuelles** : souvent associées aux bulbes du printemps, elles forment de généreux tapis de fleurs et apportent un peu de gaieté et de couleurs au jardin.
- **Décor des fenêtres** : essayer de jouer la carte de l'unité dans les couleurs, mélanger les teintes qui s'associent bien entre elles.



Visite des jardins entre Vosges et Alsace : 22 juin 2017

Le jardin de Céline à Lusse dans les Vosges

« Le jardin, ce sont tous les souvenirs de mon enfance. Mamy Juliette qui me gardait faisait pousser les légumes et les fleurs comme par magie...

Arrivée dans les Vosges, le jardin m'est apparu comme une réponse au temps qui passe. Une œuvre à part entière, en toute simplicité, une œuvre qui se pratique, se visite, s'interprète. »

Couple complet, Céline est artiste « touche à tout » et Stéphane est pépiniériste qui s'applique à dénicher les dernières nouveautés et les plantes rares .



Le jardin Lilaveronica à Thanvillé en Alsace

Un jardin aux perspectives en mouvement et aux couleurs lumineuses ! Harmonies paysagères, ruisseaux et cascades de fraîcheur. Scènes naturelles et graphiques de graminées et plantes vivaces où nénuphars et lotus se posent dans l'ambiance aquatique. Allées douces et gazonnantes, paysage charmant. Un beau moment de détente !

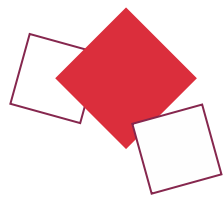


La municipalité apporte une participation à cette sortie.

Le prix est de 30 € par personne.

Inscriptions auprès de :

Mairie :	03 87 77 74 21
Marie-Thérèse Perrin :	03 87 77 85 36
Liliane Zannol :	03 87 77 84 13



Le fleurissement du village évolue

Depuis une dizaine d'années, les espaces verts, les parcs et les jardins sont devenus des éléments importants du patrimoine de nos villes et villages. La place du végétal dans notre collectivité est primordiale pour ses effets bénéfiques sur le plan sanitaire, environnemental, esthétique et même social. Le fleurissement traditionnel s'est adapté à cette évolution et à cette demande.

Le fleurissement de notre commune n'est pas essentiellement basé sur un unique fleurissement estival ; les arbres, arbustes, plantes vivaces et bulbes participent également à un mariage pérenne et permet de fleurir et d'embellir Argancy, Olgy et Rugy durablement. C'est là-dessus que nous travaillons.

Diminuer le fleurissement, c'est aller vers la banalisation des espaces verts, vers des pertes de savoir-faire. Ce n'est pas ce que nous souhaitons.

Les stratégies évoluent fortement, prenant en compte les données environnementales, sécuritaires et économiques.

Les actions engagées concernent la qualité du sol, une consommation raisonnée de la ressource en eau, la diminution des pesticides, la valorisation des déchets verts, ou encore une consommation raisonnée de l'énergie et des hydrocarbures.

Voici en quelques lignes des exemples concrets :

- Suppression des jardinières sur potences à Olgy, Argancy et Rugy. Trop coûteuses en conception (économie de 1000 € par an + l'eau, l'engrais et le gasoil), trop gourmandes en arrosage et délicates à l'entretien (travail dangereux dans la benne du camion pour le nettoyage, utilisation de pompes à eau bruyantes, dans un environnement toxique à cause des gaz d'échappement et conduite dangereuse du microtracteur sur la départementale). Jugées également inutiles par le label « Villes et villages fleuris », ces jardinières sont remplacées par des massifs de pleine terre (rue des prés, rue de la Moselle et rue du calvaire).



- Des massifs annuels vont être remplacés par des massifs vivaces (rue de la bergerie, rue des prés, rue de l'église).
- Engazonnement et semis de fleurs dans certains chemins et au niveau des cimetières, afin de pallier l'arrêt des désherbants depuis le 1^{er} janvier 2017.
- Etc.

L'obtention d'une deuxième fleur vient confirmer également notre stratégie. Notre fleurissement se veut raisonné gardant dans l'esprit cette recherche du beau, tout en respectant, voire en restaurant les équilibres naturels et surtout, en s'intégrant au paysage rural, qui en constitue la toile de fond.

Cédric Foncin

Responsable technique



Nettoyage de printemps

Cette année encore, le **samedi 18 mars** s'est tenu le traditionnel nettoyage de printemps sur nos 3 villages. Organisée par l'Inter-Association, avec le soutien logistique et financier de la municipalité, cette belle action n'a malheureusement pas eu le succès escompté. En effet, une bonne vingtaine seulement de nos concitoyens - dont 8 de RUGY - s'est sentie concernée par cet acte citoyen !

Etait-ce dû au temps pluvieux et froid de ce samedi matin ?

Toujours est-il que ces courageux, munis de sacs-poubelle et pinces ramasse-déchets ont arpenté les rues des villages, les chemins communaux, les pistes cyclables, la zone des étangs et les bords de la Moselle à la recherche du moindre débris.

Le bilan est relativement satisfaisant : nos villages sont propres ! La politique de mise en place de poubelles dans les villages mais aussi aux étangs porte ses fruits !

Un constat alarmant : de grandes quantités de déchets ont été ramassées le long des pistes cyclables et sur les abords de la Moselle. Ceci est la preuve – s'il en fallait – que ce ne sont pas nous, habitants d'Argancy – Olgy – Rugy, qui souillons nos territoires !

Un couscous bien chaud, préparé par le restaurant DOM & CO et financé par la municipalité a clôturé cette journée.

Enfin, nous tenions à remercier la société VEOLIA qui a offert la location de la benne.



Bravo et merci à ces quelques courageux !

La « boîte à livres » Une belle initiative soutenue par la commune

Dominique Truttman, bénévole à la bibliothèque municipale a découvert fortuitement en Normandie, lors d'une promenade, une « boîte à livres » où toutes personnes pouvaient se procurer des livres gratuitement ou en déposer.

Son idée est partie de là. Alors pourquoi ne pas proposer ce même principe sur Argancy ?

Elle a donc rencontré la municipalité, laquelle consciente du plus que pouvait apporter un tel projet, l'a approuvé, lui proposant d'édifier une cabane-test pour être convaincu d'une utilisation optimum par les uns et les autres de ce service, à condition :

- que ce projet soit sous son entière responsabilité quant à sa gestion
- que soit mise en place dans cette cabane, une notice explicative d'utilisation.

Restait à trouver le lieu d'implantation de cette cabane, laquelle, pour être attrayante, devait être vue du plus grand nombre..

Il fut vite trouvé :

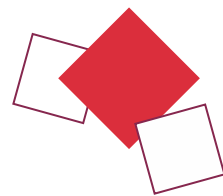
la proximité du groupe scolaire, de l'aire de jeux, des terrains de sport, des départs de promenades, etc...

Cette cabane ne se substitue pas à la bibliothèque ; elle a simplement pour but d'intéresser à la lecture, toutes les personnes jeunes et moins jeunes, qui ne souhaitent pas fréquenter la bibliothèque pour des raisons qui leur appartiennent.

Si le succès escompté est au rendez-vous, il sera envisagé l'implantation de cabanes similaires sur OLGY et RUGY.

La municipalité ne peut qu'en souhaiter à tous une bonne utilisation et formuler à Dominique ses meilleurs vœux dans sa gestion bénévole de cette cabane-test.





Des sangliers « pas vraiment invités », en villégiature à Argancy-Olgy-Rugy

Informé de la nouvelle et leur lieu de villégiature ne faisant pas partie d'un lot de chasse attribué, Jean-Paul Vetzal, maire, a immédiatement réagi en alertant « La louveterie» afin que des mesures soient prises pour éradiquer le phénomène.

Qu'est ce que la louveterie ?

Son origine remonte au règne de Charlemagne mais de nos jours, ce sont des auxiliaires d'agriculture et des conseillers cynégétiques, nommés pour cinq ans par le préfet ; ils concourent sous son contrôle à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts.

Pour ces fonctionnaires bénévoles de la République, attachés au ministère de l'Environnement, les mots d'ordre restent objectivité, mesure et autonomie. Tous « piégeurs agréés », ils veillent à la limitation des animaux classés nuisibles.

Il faut de la diplomatie, du savoir-faire, une parfaite connaissance des territoires et de la faune sauvage pour « travailler » avec la Fédération des chasseurs, les gardes de l'Office National de la Chasse, les gardes particuliers, mais aussi les maires, les agriculteurs, les écologistes...

Au-delà des considérations strictement cynégétiques, les lieutenants de louveterie peuvent remplir des missions spécifiques liées à la sécurité publique (ex : des sangliers sur le domaine public, etc...)

Ils sont aussi les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage ; les chasses et battues administratives sont organisées sous leur contrôle et leur responsabilité technique.

Les lieutenants de louveterie sont assermentés. Ils ont qualité pour constater, dans les limites de leur circonscription, les infractions à la police de la chasse.



Suite à la battue organisée le 10 mars 2017 par les louvetiers du secteur d'Argancy, 4 sangliers ont été tués.



Encore et toujours, les crottes de chiens !

Continuellement, les élus sont interpellés par le manque de civisme de certains propriétaires de chiens qui persistent, malgré les articles incessants qui paraissent dans nos bulletins municipaux, à ne pas ramasser les oublis de leur animal de compagnie, ce qui gêne bon nombre de nos concitoyens.

Des « toutounet » existent dans nos trois villages mais nos trottoirs continuent d'être souillés ainsi que les petites ruelles de liaison entre rues où, en toute discrétion et sans être vu des voisins, on peut laisser son animal se soulager, sans ramasser...

Alors oui, on peut comprendre le « ras le bol » des non-propriétaires de chiens face à ce non-respect des règles élémentaires de civisme.

**Mesdames et messieurs propriétaires de chiens,
un effort vous est demandé :**

S.V.P., respectez le bien vivre à Argancy, Olgy, Rugy.

Proverbe français :

Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

A MEDITER



A vos agendas !

Troc aux plantes et marché artisanal dimanche 30 avril 2017 - Salle des fêtes

Le jury des maisons fleuries, en partenariat avec la municipalité, organise le dimanche 30 avril 2017, à la salle des fêtes, un troc aux plantes doublé d'un marché artisanal.

Le temps est venu de diviser, de replanter, de préparer son jardin pour la belle saison. Le troc aux plantes permet les échanges. Si vous n'avez rien à échanger ou à donner, vous serez les bienvenus et vous repartirez avec des plantes de votre choix, sans oublier les précieux conseils et idées qu'apporte cette rencontre entre amateurs de jardins.

En parallèle se tiendra un marché artisanal. Une vingtaine d'artisans vous feront découvrir des produits du terroir ainsi que des objets artisanaux.

Buvette et restauration tout au long de la journée. L'entrée est gratuite.



Concert de la fête des mères 1^{er} mai 2017 Salle des fêtes

L'orchestre Jean-Claude Riff Band vous propose un spectacle intime en hommage à Franck Sinatra.

Chanteur : Mathews

Entrée gratuite

Feu de la Saint Jean : samedi 17 juin 2017 organisé par l'Inter association

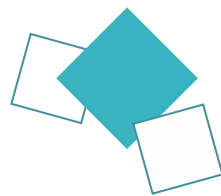
Au programme

Concert en plein air de l'orchestre intercommunal Vent d'Est - 19h30

Bal champêtre
Allumage du feu à la tombée de la nuit

Restauration sur place





Diplômes de ski

Ce vendredi soir, veille des congés de Noël, une sympathique manifestation a eu lieu à l'école maternelle. En effet, les élèves de grande section ont invité leurs parents à venir assister à la remise de leur diplôme de ski. Celui-ci est venu récompenser un travail sérieux d'apprentissage de sept séances, organisé par l'enseignante au Snowhall d'Amnéville avec le soutien financier de la municipalité.

Intimidés mais néanmoins très fiers devant leurs proches, les élèves ont d'abord écouté un petit discours de félicitations des moniteurs bénévoles, relatant non seulement leurs progrès accomplis mais également leur engagement tout au long des séances.

C'est une tradition maintenant bien établie dans l'école, depuis l'ouverture du Snowhall, d'inscrire au programme d'éducation physique cette activité inhabituelle dans notre région mais pédagogiquement d'une grande richesse.



Une visite à Metz

En ce mois de janvier froid mais ensoleillé, tous les élèves de l'école maternelle se sont rendus à Metz pour une matinée culturelle et pédagogique.

Deux événements étaient prévus : une visite guidée au musée de la Cour d'Or où les plus jeunes sont allés découvrir « les plafonds peints au bestiaire », ce bestiaire invite au dessin et à l'imagination ; les plus âgés ont été invités à observer des représentations animalières à travers l'antiquité sur des mosaïques et des stèles.

Ensuite, une petite promenade les a conduit à la cathédrale, où un conteur les attendait. Revêtu de son bel habit rouge, Victor, notre conteur bénévole, a narré à ce petit public très attentif et silencieux la légende messine du Graouilly. Elle n'a désormais plus aucun secret pour les élèves de notre école maternelle.

Les entrées au musée ont été financées par la coopérative scolaire.



Tous les transports lors des sorties scolaires sont financés par la commune.



Galettes pour les rois et reines

Comme chaque année, les élèves de Mme Gobet ont fêté l'Épiphanie en dégustant les galettes qu'ils avaient eux-mêmes fabriquées le matin.

En groupes, ils ont mis la main à la pâte pour respecter les différentes étapes de la confection d'une galette à la frangipane. Ils ont pesé les ingrédients, les ont mis en œuvre pour produire des galettes plus belles les unes que les autres.

En fin d'après-midi, ils ont pu enfin les déguster. Ils souhaitaient tous trouver la fève mais seuls trois heureux y sont parvenus. Les rois et reines choisis par le hasard ont été très heureux, tout comme les perdants !

Tous les élèves ont bien apprécié ce moment de vie de classe !



La chandeleur à l'école



Les élèves du CM1/CM2 ont fêté la Chandeleur à leur façon en faisant un atelier « crêpes » le jeudi 2 février.

En maths, ils ont travaillé la proportionnalité en calculant les proportions des différents ingrédients. Par groupes, ils ont ensuite réalisé la recette de la pâte à crêpes.

Les crêpes ont ensuite sauté dans toute la classe ! Chacun était fier de son travail !





Visite de la cathédrale Saint Etienne

Dans le cadre de l'Histoire des Arts, les élèves du CM1/CM2 ont fait une visite guidée de la Cathédrale de Metz. Il s'agissait de partir à la découverte de ce chef-d'œuvre de l'art gothique.

A la fin de la matinée, la cathédrale n'avait plus de secrets. Les élèves ont admiré les différents vitraux dont ils ont étudié la composition en fonction des époques, ils ont vu la

crypte et le trésor du lieu. Toutes les caractéristiques du gothique ont été montrées. Les élèves ont écouté à nouveau la fameuse légende du Graouilly pour leur plus grand plaisir.

Tous ont été intéressés par cette visite qui illustre si bien le cours d'histoire.



Tous à l'eau !

Il est important que tout le monde sache nager. Cette année donc, les élèves de Mme Gobet ont pu bénéficier de 14 séances de natation à la piscine de Maizières-lès-Metz.

Chacun a pu progresser à son rythme. Les non-nageurs sont devenus de bons nageurs, tandis que les plus entraînés ont perfectionné leur technique.

Cette activité a été « très sportive ». Les élèves ont tous dû se dépasser et montrer le meilleur d'eux-mêmes.

Mais quel plaisir !

Fleurs de printemps

Dans le cadre de la semaine du jardinage à l'école, les élèves du CM1/CM2 se sont rendus au magasin « Botanic » de Semécourt pour participer à des ateliers.

Ils ont notamment fabriqué des jardinières pour décorer les fenêtres de leur classe et ont appris les propriétés de diverses plantes aromatiques.

Cette matinée leur a permis aussi de découvrir légumes et graines du potager et surtout, de connaître les quelques secrets d'une plantation réussie.

Ce printemps, ils mettront tout cela en pratique dans leur potager de classe !



Zoom sur les activités du trimestre

Galette des rois



Activité mots mêlés :
allez, on se concentre !



Les rois et reines des petits et des grands

Vacances de printemps

Centre aéré : 10-13 avril 2017
(Le vendredi 14 avril est férié).
Pour tous renseignements, s'adresser au
périscolaire : 03 87 77 72 50



Le groupe de l'activité danse.
Photo prise après le spectacle.
Bravo les filles !

Centre aéré de février sur le thème des animaux



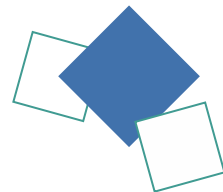
Sortie : sur les traces des animaux.



Petit moment de détente, alors on
danse sur la musique des sardines !



Grand jeu



Rugy loisirs

L'association a été fondée en 1991, elle rassemblait la quasi totalité des habitants de Rugy. Le but était de créer des liens d'amitié entre tous les villageois avec pour objectifs prioritaires de mieux se connaître et d'entreprendre ensemble des activités.

Les buts de l'association sont toujours d'actualité : regrouper les familles, favoriser les rencontres, la convivialité et les loisirs.

Rugy-loisirs organise deux soirées par an dont la traditionnelle fête de la Pentecôte avec une innovation ces dernières années : dragsters ou encore montgolfière si le temps le permet.



Les trois activités principales

Le couarail sous l'organisation de Nicole et Roger Mayer : les retrouvailles et la gaieté des jeudis après-midi, tous les quinze jours à l'intention des seniors du village.

Le taichi chuan/qi gong : sous la responsabilité de Nathalie Martin. Les cours sont dispensés par Joëlle du club ADTAO tous les mardis soirs.

Le vélo-loisir, l'activité la plus récente, le responsable est Gérard Libralon qui propose une sortie une fois par mois d'avril à septembre au départ de Rugy et chaque dimanche, départ en voiture de la place des Vignerons dès 8 h 30 pour ceux qui le désirent.

Fête de la Pentecôte

Pour la fête de la Pentecôte qui aura lieu cette année le 4 juin, l'association a décidé de modifier le déroulement de la journée : le matin sortie VTT et marche, le repas à midi et le soir barbecue avec la présence d'un DJ pour l'animation.

La communication se fera par tracts, site internet Rugy-loisirs.fr facebook : site VTT

Le montant de la cotisation de carte de membre est de 5 € par famille et par an.



Contacts

Président

• Emmanuel Martin 06 22 74 84 98

Vice-président

• Antoine Marotta 06 60 93 71 39

Couarail

• Roger Mayer : 06 11 98 26 78

Taichi chuan/qi gong

• Nathalie Martin : 06 72 25 00 49

Vélo - loisir :

• Gérard Libralon : 06 61 84 32 10

www.rugyloisirs.fr



Dans le prochain numéro, vous découvrirez « l'Ecole Buissonnière »

Prochaines animations

- **Mercredi 5 avril à 16h00** : brico Pâques
- **Vendredi 28 avril à 17h00** : histoires pour les 8-10 ans
- **Mercredi 7 juin** (horaire à définir)
Spectacle POUSSE POUSSE présenté par Hélène Oswald. A la suite de la représentation, un atelier est proposé aux enfants : jardinage, bricolage et jeux.
- **Vendredi 23 juin** à partir de 18h00
promenade contée et orgue de barbarie à l'étang Le Guirbaum à Ay-sur-Moselle suivie d'un pot de l'amitié. Repas tiré du sac autour d'un feu de camp.

Quelques activités prévues en juin (dates non fixées)

- A faire presque tout seul ! : drôles de têtes de bois (bricolage)
- Les petites histoires de Dominique

STOP INFO

La fréquentation de la bibliothèque continue de progresser puisqu'en 2016, ce ne sont pas moins de 50 nouvelles inscriptions qui ont été enregistrées.

Cette belle progression encourage la municipalité, par le biais de son personnel de bibliothèque et des bénévoles impliqués, à continuer à œuvrer afin que ce lieu de culture continue à apporter toute l'attractivité nécessaire à intéresser le plus grand nombre.

Alors, si vous avez envie de vous évader par la lecture, n'hésitez pas à entrer...

Sophie et Aline sont là, si besoin, pour vous guider, dans vos choix.

*« La culture ne s'hérite pas,
elle se conquiert. »*

André Malraux

Cercle de lecture

Les prochains cercles de lecture animés par Liliane Zannol se dérouleront aux dates suivantes :

- Jeudi 27 avril
- Jeudi 11 mai
- Jeudi 8 juin

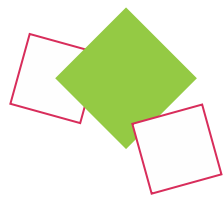


Rencontre annuelle des bénévoles de la bibliothèque avec la municipalité



Clin d'œil particulier à Liliane, Brigitte, Dominique et Jill, ces bénévoles sans l'aide desquelles la bibliothèque n'aurait pas la possibilité de proposer autant d'activités autour de la lecture.

Bravo et merci à elles.



Animations du trimestre

Ça s'est passé en décembre



Spectacle de fin d'année proposé par Stéphane Kneubuhler « Colporteur de rêves »



Brico'Noël

Ça s'est passé en février

Les petites histoires de Dominique



Brico'carnaval : réalisation de masques





Ecole de musique intercommunale de la Rive Droite

8 rue du Château 57365 Ennery
Tél : 03 87 71 89 20



L'école accueille trois nouveaux professeurs

Depuis mi-septembre, les activités ont repris à l'Ecole intercommunale de musique et de danse d'Ennery. L'association a enregistré de nouvelles inscriptions et a accueilli trois nouveaux professeurs : Donovan Lux pour les cours de guitare et de formation musicale, Brigitte Boul en charge de la classe de danse classique et Jean-Benoît Jude qui assure les cours de flûte traversière.

L'équipe pédagogique dirigée par Jérémie Olejniczak compte ainsi quinze professeurs qui, dès la rentrée de septembre, sont allés présenter différents instruments dans les écoles primaires d'Ennery et d'Ay-sur-Moselle.

Nouveauté 2016 / 2017 : cours de chant individuel et collectif !

Auditions de Noël

Dans le même temps, l'audition de Noël de l'E.I.M.D à la M.J.C d'Ay-sur-Moselle le 14 décembre, a permis aux classes de musiques actuelles (batterie, guitare électrique, guitare basse, clavier) piano, violon, guitare, flûte traversière, clarinette, trompette, trombone, ainsi qu'à la classe d'éveil musical (spécifique aux enfants âgés entre 4 et 5 ans) d'offrir un beau concert en cette fin d'année 2016 !



Un grand merci aux élèves pour leur participation et aux professeurs pour leur implication

Manifestations à venir

2 avril 2017

Journée sous le signe de la musique.

Festival « Cabanes » organisé par le Conseil Départemental de Moselle.

Autour de Jack Kirby à la salle Arcabas de Trémery de 18h à 22h.

Spectacle proposé par la classe de chant et l'Ensemble junior de l'E.I.M.D.

Renouvellement des cartes d'identité

La durée de validité des cartes nationales d'identité est passée à 15 ans en 2014.

Malgré des mesures de communication à l'attention des voyageurs, des compagnies aériennes, des pays de l'Union Européenne, certains usagers se voient refuser l'embarquement à bord de vols ou de bateaux de croisière, y compris pour se rendre dans un pays ayant accepté officiellement les CNI prorogées.

Pour éviter ce désagrément, il est désormais possible de demander le renouvellement de sa carte d'identité périmée, sous réserve de présenter un justificatif de voyage : billet d'avion, réservation d'hôtel, devis d'agence de voyage, attestation de l'employeur...

Attention, la demande de nouvelle carte d'identité vous sera refusée si vous détenez un passeport valide.

Argancy ne peut plus délivrer les cartes d'identité

Depuis le 27 mars 2017, toutes les mairies ne peuvent plus délivrer les cartes nationales d'identité. Ce service est centralisé dans les mairies des communes les plus importantes équipées d'un dispositif de recueil.

La mairie d'Argancy n'étant pas équipée, il faut se rendre à Maizières-les-Metz, Metz, Amnéville, Rombas, Montigny-lès-Metz ou Rémilly.



Bloctel : ne plus être démarché au téléphone

Qu'est-ce que Bloctel ?

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique, sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement, afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours. (Conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.)

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours être appelé dans les cas suivants :

- par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines
- pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
 - Les appels émanant d'un service public
 - Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage
 - Les appels émanant d'associations à but non lucratif
- si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé.



Comment cela fonctionne-t-il ?

Depuis le 1^{er} juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gouv.fr. Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures.

Le consommateur sera alors protégé contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de son inscription qui lui sera envoyée par e-mail. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

A quoi sert votre espace personnel ?

Votre espace personnel est accessible uniquement avec votre login (e-mail ou numéro d'adhérent) et votre mot de passe. Il vous permet de consulter ou modifier vos données et de rajouter, s'il y a lieu, un autre numéro de téléphone sur la liste d'opposition. C'est également à partir de votre espace personnel que vous pourrez signaler un appel abusif (réclamation).

Nouvelle activité à Argancy

SAFTI
Conseil en immobilier
Sophie Linder : 07 68 69 35 73
Courriel : sophie.linder@safti.fr



La police municipale doit-elle être armée ?

La question de l'armement de la police municipale fait depuis longtemps débat, autant dans nos rangs que dans les rangs de nos élus et gouvernants.

Sachez que deux tiers des homicides volontaires sur agent dépositaire de l'autorité publique ont lieu, de jour, lors d'interventions en matière de **code de la route** ou **d'assistance** à des personnes impliquées dans un différend, victimes d'agression ou de vol. Deux types de missions dévolues aux policiers municipaux, souvent premiers intervenants.

L'article L.511-5 du Code de sécurité intérieure pose les éléments suivants :

« Lorsque la nature de leurs interventions et les circonstances le justifient, les agents de police municipale peuvent être autorisés nominativement par le représentant de l'Etat dans le département, sur demande motivée du maire, à porter une arme, sous réserve de l'existence d'une convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat... »

Sont-ils formés ? Sont-ils bien formés ?

Là encore, ces questions reviennent très souvent dans les débats.

Le CNFPT s'est vu confier par arrêté du 3 août 2007, la formation préalable à l'armement des policiers municipaux, ainsi que l'organisation des séances de tir.

La formation préalable à l'armement (FPA) comprend pour un pistolet 38 spécial :

- 1 module juridique de 2 jours
- 1 module pratique de 45 heures pour 250 cartouches au minimum.

L'organisation des séances de tir (formation continue).

- 2 séances de tir minimum par an avec obligation de tirer 50 cartouches minimum.

Nos collègues de la Police Nationale ont une obligation de 3 séances annuelles avec un minimum de 30 cartouches par séance.



Qu'en est-il de la police intercommunale ?

Les agents de la police municipale d'Ennery ont suivi cette formation du 8 au 18 avril 2013, à la base aérienne de Toul/54 pour le module juridique et au stand de tir du commissariat de Police de Thionville pour la partie pratique.

Les 6 agents de notre police municipale ont obtenu l'attestation délivrée par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) reconnaissant la satisfaction aux épreuves juridiques et pratiques.

Outre le fait de suivre des formations obligatoires, une convention a été passée entre madame le maire d'Ennery et la Zone de défense Est des CRS afin que des séances de tir soient pratiquées sous la direction des moniteurs de la Police nationale à Chatel Saint Germain.

De plus, toutes les deux semaines, sous la houlette d'un professionnel diplômé en matière de sécurité, une séance de formation est suivie par tous les agents de notre équipe : self défense, maniement du bâton de défense,

gestion des situations de conflit, interventions diverses, cadre légal d'intervention et boxe font partie du programme. De plus, des jeux de rôle en situation réelle sont effectués avec des répliques « air-soft » (air comprimé) de nos armes : progression dans des bâtiments, placement du binôme lors de contrôle de véhicule etc ...

En conclusion, et pour répondre à la question « sont-ils suffisamment formés ? », je suis en mesure d'affirmer que oui.

La formation préalable à l'armement est sérieuse et bien menée par des Moniteurs en Maniement d'Armes (MMA) de la police municipale, eux-mêmes formés par des moniteurs des forces étatiques, eux-mêmes formés par les forces spéciales RAID et GIGN. Il ne s'agit pas là de simplement y participer afin d'obtenir le droit de porter une arme. Le test d'aptitude est sérieux et n'est pas délivré si l'agent n'y satisfait pas.

Élection présidentielle française de 2017

Appel aux bénévoles

L'élection présidentielle française de 2017 aura lieu :

- le dimanche 23 avril de 8 heures à 19 heures et
- le dimanche 7 mai de 8 heures à 19 heures

Bureaux de vote

La commune d'Argancy, Olgy, Ruyg dispose de 3 bureaux de vote :

- Groupe scolaire d'Argancy*
- Mairie d'Argancy*
- Mairie annexe de Ruyg*

La municipalité souhaite encourager toutes personnes intéressées, à se faire connaître, et plus particulièrement les jeunes majeurs qui désireraient s'impliquer par un geste civique symbolique, comme celui de la garde d'un scrutin.

Comment faire pour garder un scrutin ?

Il faut simplement être inscrit sur les listes électorales de la commune, se faire connaître auprès de la mairie ou se rapprocher des élus.

*(vérifier sur votre carte électorale votre propre lieu de vote).



Comment est constitué le bureau de vote ?

Chaque bureau est composé d'un président (Maire ou membre du conseil municipal) et de deux assesseurs désignés par le Maire, lesquels doivent obligatoirement être électeurs de la commune.

Cela induit la présence de 3 personnes par palier horaire à définir, soit 12 personnes sur la journée, par bureau de vote.



Opération tranquillité vacances

Inscrivez-vous à l'opération « Tranquillité vacances » pour bénéficier de patrouilles de la police municipale pour surveiller votre domicile.

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site internet de la commune : www.argancy.net

Rubrique « vivre à argancy/infos/tranquillité vacances ».



Ayant suivi personnellement la formation au sein de la gendarmerie lors de mes 18 ans passés dans les rangs de cette institution, je dis haut et fort que nous n'avons aujourd'hui, en police municipale, pas à rougir de notre formation, bien au contraire. Aucun complexe d'infériorité ne doit se faire ressentir.

Dans le contexte mondial actuel, un uniforme est une cible. Les policiers municipaux portent un uniforme ...

Pascal HOELTER
Chef de service de police municipale



Vélo gourmand

Dimanche 21 mai 2017

Programme

- Départ :** Semécourt - parking salle des fêtes - de 9h à 10h.
Remise d'un verre sérigraphié à chaque participant.
- Etape 1 :** Ennery - Les étangs - de 10h à 11h.
Café, jus de fruit, brioches.
- Etape 2 :** Charly-Oradour de 11h à 12h
Apéritif : bière de la brasserie d'Ay, vin blanc
Pain et charcuteries variées de l'Ayotte.
- Etape 3 :** Argancy - Centre équestre - de 12h à 14h
Déjeuner : barbecue géant accompagné de salades
variées et fromage avec 1 verre de vin
- Etape 3 :** Semécourt - parking salle des fêtes - de 14h à 16h
Dessert : petits choux et café

*Un nouveau circuit
De nouvelles étapes
gourmandes
De nombreuses animations !*

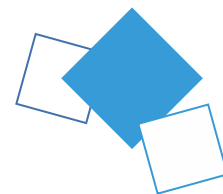
**Attention, places limitées à
250 participants**

**Adultes : 25€
Enfants -12 ans : 15 €**

**L'intégralité de la recette sera reversée à Noël
de joie.**

**Bulletins d'inscription disponibles en mairie ou
contactez Rives de Moselle au 03 87 51 29 15.**





Collecte des déchets Nouveautés 2017

Depuis 2014 et la fusion des communautés de communes de Maizières-lès-Metz et du Sillon Mosellan, le service des déchets ménagers et assimilés n'a cessé d'évoluer afin d'uniformiser les consignes et les pratiques.

Ainsi, 2017 connaîtra son lot de modifications.

Collecte des papiers en apport volontaire

Sur les communes de l'ex-Sillon Mosellan, la collecte des papiers se fait depuis plusieurs années en apport volontaire.

Au premier trimestre 2017, des travaux de mise en place de conteneurs à papiers enterrés ont démarré sur le territoire de l'ex-communauté de communes de Maizières-lès-Metz.

Le basculement devrait donc intervenir au cours du 2^{ème} trimestre 2017.

L'information de la fin de la collecte du papier en porte à porte et du début de la collecte du papier en apport volontaire vous sera bientôt donnée.

Collecte des cartons : commerces et entreprises

Une collecte des cartons bruns est réalisée tous les vendredis pour les commerçants et les petites entreprises. Pour bénéficier de ce service, contactez le Pôle des déchets de Rives de Moselle.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

Améliorez votre logement, rénovez votre patrimoine !

Vous pouvez bénéficier d'aides financières (subventions, prêts, primes ...), sous réserve du respect des conditions d'octroi.

Pour tous renseignements, assistance et conseils gratuits, neutres et sans engagement, adressez-vous au :

C.A.L.M. (Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle)

24 rue du Palais - BP 14 062

57040 METZ CEDEX 01

Tél : 03 87 75 32 28

www.calm-logement.fr



Le C.A.L.M. propose également des permanences.

Maizières-lès-Metz :

- Communauté de communes (1 place de la Gare)
4^{ème} mardi du mois de 14h à 15h30
25 avril - 23 mai - 27 juin - 25 juillet - 22 août
26 septembre - 24 octobre - 28 novembre

Ennery

- Mairie
2^{ème} vendredi du mois de 10h30 à 12h
12 mai - 9 juin - 11 août - 08 septembre
13 octobre - 10 novembre - 8 décembre

Hagondange

- Mairie
1^{er} lundi du mois de 14h à 15h30
3 avril - 3 juillet - 7 août - 4 septembre
2 octobre - 6 novembre - 4 décembre

Talange

- Mairie
1^{er} Vendredi du mois de 10h30 à 12h
7 avril - 5 mai - 2 juin - 7 juillet - 4 août
1^{er} septembre - 6 octobre - 3 novembre
1^{er} décembre

**Déclarations préalables et permis de construire
délivrés par la mairie
période du 14/12/2016 au 10/03/2017**



<i>Demandeur</i>	<i>Adresse travaux</i>	<i>Nature des travaux</i>
Déclarations préalables		
TLN M. Favasuli	1 rue Louis Blériot à Rugy	Ravalement de façade
Touly-Michel Catherine	4 rue St Laurent à Argancy	Remplacement porte de garage
Heymes Jean-Yves	15 rue du Calvaire à Rugy	Remplacement menuiseries extérieures, ravalement de façade, remplacement des volets battants par des volets roulants
Gress Nicolas	10 Square des Acacias Argancy	Piscine
Held Thomas	7 rue des Pensées à Rugy	Remplacement menuiseries extérieures et ravalement de façade
Impedovo Jean	11 rue du Moulin à Rugy	Véranda
Touly-Michel Catherine	Place Anne de Méjanès à Argancy	Construction d'un garage
Lagache Philippe	8 Square des Primevères à Olgy	Changement des fenêtres
Gress Nicolas	10 Square des Acacias à Argancy	Changement des fenêtres et porte-fenêtres
Leser Juste	13 rue en Chemée à Olgy	Remplacement de la toiture
Da Costa Catherine	14 rue de Chailly à Rugy	Appentis
Ponthieu Alain	9 rue de la Moselle à Olgy	Rénovation maison
Koller Claude	6 rue Jeanne d'Arc à Argancy	Remplacement porte d'entrée principale et porte de garage
Balahouane David	2 rue des Tilleuls à Argancy	Remplacement toiture et isolation
Dépôt de permis de construire		
Da Cruz et Gress	3 rue de la Crouée à Argancy	Surélévation maison
Dépôt de permis de démolir		
Rozaire Marine	4 rue du Calvaire à Rugy	Grange
Déclaration d'ouverture de chantier		
Romano Alain	20 rue des Pinsons à Argancy	Véranda le 12/12/2016
Déclaration d'achèvement des travaux		
Smit Georges	7 rue des Tilleuls à Argancy	Réfection toiture : le 20/12/2016
Maurice Marie-Thérèse	6 place de la Liberté à Olgy	Menuiseries extérieures : le 18/01/2016
Touly-Michel Catherine	39 rue de Bussière à Argancy	Porte de garage : le 15/12/2016

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien, ceux-ci doivent faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune.

A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Etat-civil



Naissance

Elsa Kehl
née le 10 janvier 2017

Décès

Marie Rozaire
décédée le 22 janvier 2017



Vous fêtez vos nocés d'or, de diamant ou de platine, signalez-vous en mairie !

Si la municipalité est fière d'honorer les couples fêtant leur nocés d'or, de diamant ou de platine, elle tient à respecter, pour ceux qui le souhaitent, leur volonté de ne publier, ni annonce, ni photo dans le bulletin d'information trimestriel.

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest

27 avenue de Plantières

57070 Metz



STOP INFO

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



www.argancy.fr

Le site internet de la commune est à votre disposition pour avoir toutes les informations dont vous avez besoin, en temps réel. N'hésitez-pas à le consulter.



Manifestations du trimestre

Avril

1er	Rencontre jeunes Argancy/Ennery	Tennis Club Argancy
2	Equipe B contre Maizières	US Argancy
	Match championnat Argancy/Strasbourg	Bootleggers
9	Equipe A/ Woippy	US Argancy
	Régate d'ouverture	CYVM
16	Régate des cloches	CYVM
23	Equipe B/Retonfey	US Argancy
	Régate Lorraine Nautisme	CYVM
30	Troc aux plantes - marché artisanal	Municipalité
	Chasse aux oeufs	Ecole Buissonnière
	Match championnat Argancy/Troyes	Bootleggers
	Les voiles de Metz Olgy	CYVM

Centre aéré

- Vacances de printemps
10 au 13 avril 2017

Mai

1er	Concert de la Fête des mères « Franck Sinatra »	Municipalité
7	Equipe A/Uckange	US Argancy
8	Commémoration 8 mai 1945 à Flévy	Municipalité
14	Régate du club	CYVM
	Sortie VTT	Rugy Loisirs
21	Régate Coco's Club	CYVM
	Vélo gourmand	Rives de Moselle
	Equipe B/Vantoux	US Argancy
	Bourse aux vêtements	Ecole Buissonnière
24	Don du sang Ennery (espace 17) - 16h/19h	Donneurs de sang bénévoles
28	Equipe A/Ban Saint Martin	US Argancy

Juin

4	Fête de Rugy	Rugy Loisirs
11	Régate du bassin	CYVM
	Poissons chats	Amicale de pêche
17	Feux de la Saint Jean et concert Vent d'Est	Inter-association
18	Sortie VTT	Rugy Loisirs
18	Régate femmes à la barre	CYVM
22	Visite des jardins	Municipalité
24	Tournoi FFP	Argancy Pétanque
25	Régate du Capitaine de Flotte	CYVM
23-25	Concours hippique	ACP Olgy
25	Fête des enfants	Ecole Buissonnière

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.fr



Argancy CAP 2020 est imprimé sur un papier respectant l'environnement et garanti sans chlore élémentaire.